

Communiqué de presse
Bruxelles, 27 juin 2019

Négociations sectorielles 2019-2020 Chimie

**Les syndicats ont conclu un accord sectoriel
en faveur des 100.000 ouvriers et employés du secteur de la chimie**

Les avantages les plus importants pour les travailleurs concernent :

- Pouvoir d'achat avec un accent sur les bas salaires et sur la liberté de négocier.
 - Pour les salaires minima : une augmentation de 0,20 €/h ou 34,666 €/mois. « *Malgré ces hausses majorées pour les bas salaires, une partie des grilles barémiques restent en-dessous de 14 €/heure et 2.300 €/mois. Notre secteur prospère emploie donc des travailleurs pauvres. Ce combat devra se poursuivre à l'avenir* ».
 - Les primes d'équipes sont également augmentées de 1,1%.
- Travail faisable/humanisation du travail : « *Un travailleur sur cinq de la chimie travaille la nuit. Vu les conséquences sur la santé et sur la vie sociale de ces travailleurs, il était important de mettre en place un mécanisme favorisant leur passage en travail de jour. Avec cet accord, c'est le cas* ». De plus, tous les régimes RCC et de crédit-temps ont été prolongés.
- Sécurité d'existence : Il y a une augmentation de l'indemnité en cas de chômage temporaire/économique et une augmentation des indemnités pour les ouvriers en cas de licenciement pour raison économique.
- Enfin, il y aura une augmentation de la prime syndicale pour les employés.

Cet accord est le fruit de plusieurs heures de négociations, durant lesquelles les intérêts des travailleurs ont été défendus par les organisations syndicales. Des négociations d'entreprises pourront aussi voir le jour.

Pour plus d'infos :

Koen De Kinder, Secrétaire fédéral CSCBIE, 0478 45 42 55, Koen.DeKinder@acv-csc.be

Andrea Della Vecchia, Secrétaire fédéral FGTB Chimie, 0474 49 74 38, Andrea.DellaVecchia@accg.be

Erik Decoo, Secrétaire national CGSLB, 0475 39 89 51, erik.decoo@aclvb.be

Jean-Marc Lepied, Secrétaire national CNE, 0473 84 14 19, jean-marc.lepied@acv-csc.be